

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_09_29_0278	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN APPLICATION DE LA DELIBERATION 20_10_15_340	C.C DU 29/09/2022
---------------	---	------------------------------

Le **jeudi 29 septembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **jeudi 22 septembre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

47 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BADIN Pascale – BERGER Alain – BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent - DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DURAND Fabien - DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège - KOPFERSCHMITT Carine – LAVILLE Christophe - LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORiot-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian – MARGIER Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – RABUEL Guy - ROY Nadine – SADIN Christine – SALMON Jean-Noël – TISSERAND Olivier – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

12 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BLOND Priscilla – BACCONNIER Michel donne pouvoir à GAGET Mathieu - BORGHI Roland donne pouvoir à DEBES Céline – BOUCHET Lucas donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DENIS Christophe donne pouvoir à GUETAT Christian – DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à BACCAM Marguerite – LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à ACCETTOLA Hélène – MARTI Patrick donne pouvoir à MARGIER Patrick - RENARD Isabelle donne pouvoir à PERRARD Damien – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain – VERLAQUE Florence donne pouvoir à KOPFERSCHMITT Carine

11 Conseillers communautaires absents : CICALA David – BELIME Gaëlle – DIAS Olivier – DUMOULIN Céline - DURET Isabelle – JACQUEMOND Nathalie - JURADO Alain – LASSAUSAIE Carole – MARION Cyril – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : DUSSERT Marie-Thérèse

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Publié le 24/10/2022

Nomenclature

- 5. Institutions et vie politique
- 4. Delegation de fonctions

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020 portant délégations accordées par le Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour accomplir certains actes de gestion ;

Le Président expose :

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau Communautaire du 13 septembre 2022 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020 :

Numéro	Objet	Destinataire	Montant
22_09_13_0273	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AURAE (AUVERGNE RHONE ALPES ENTREPRISES)		500,00 €
22_09_13_0274	GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SEMCODA AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LE REAMENAGEMENT DE CINQ LIGNES DE PRET		
22_09_13_0275	BOURGOIN-JALLIEU -ZAC LA MALADIERE - MESURES COMPENSATOIRES SECTEUR 6 - MODIFICATION DE LA SURFACE A ACQUERIR APPROUVEE PAR DECISION DU BUREAU DU 12 MARS 2019 - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU (CT 11)		39 870,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le Bureau Communautaire du 13 septembre 2022 en application de la délibération n° 20_10_15_340 du 15 octobre 2020.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO